

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 435 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 435

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 535 du 30/06/1941

Date de publication
26 juin 1941

Date du numéro
30 juin 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le radiogramme-circulaire n° 148, du 16 juin 1941,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Sont promulguées à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° La loi du 2 juin 1941 remplaçant la loi du 3 octobre 1940 portant statut des Juifs : 2° La loi du 2 juin 1941 prescrivant le recensement des Juifs. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré et communiqué après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHETAS.